

PROGRAMME AGRICOLE OFFICIEL
Du 1 au 11 juillet 2021



**C'est
toujours
la fête!**

expotr.ca



Québec



**POUVOIR NOURRIR
POUVOIR GRANDIR**
Mauricie



RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

1. DÉLIMITATION DU TERRITOIRE

Toutes les classes de l'Exposition agricole de Trois-Rivières sont ouvertes aux exposants provenant des régions agricoles mentionnées ici-bas.

MRC : D'Arthabaska, Nicolet- Yamaska, Drummond, Bécancour.

MRC : D'Autray, Deux Montagnes, Joliette, l'Assomption, Montcalm, Les Moulins, Thérèse de Blainville et Laval.

MRC : Des Chenaux, Maskinongé, Mékinac et Portneuf.

MRC : De Trois-Rivières, Shawinigan et La Tuque

*****N.B. Pour les races Holstein, Percheron, Clydesdale et celles des moutons, les jugements sont ouverts à l'échelle provinciale.**

2. INSCRIPTIONS

Lors de votre inscription par internet, vous pouvez payer immédiatement par Paypal ou par chèque. Pour les inscriptions papier veuillez nous les retourner par la poste en émettant un chèque à l'ordre de :

Corporation de l'Exposition agricole du Centre du Québec (CEACQ)

1760, av. Gilles-Villeneuve C. P. 1268, Trois-Rivières, Québec G9A 5K8
Tél. : 819-374-2714 Courriel : info@expotr.ca Fax : 819-374-6708

Vous devez utiliser un formulaire pour chaque catégorie d'animaux (ex. : un pour les bovins, un pour les chevaux, un pour les moutons et un pour les petits animaux).

Lors de l'assemblée générale du 12 décembre 1992, il a été décidé que les cotisations annuelles de 20 \$ pour l'année en cours seulement seraient retenues sur les primes.

A. FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais d'inscription sont les suivants : Tous les bovins et les chevaux : 15 \$ par tête, non remboursables et payables lors de l'inscription. Tous les ovins : 10 \$ par tête. Nombre d'exhibits : lire les règlements particuliers pour chaque section.

B. NOMBRE D'INSCRIPTIONS PAR SECTION POUR CHAQUE EXPOSANT

Un exposant peut inscrire au tarif régulier autant de bêtes qu'il le désire. Il sera permis aux exposants de remplacer un ou tous les animaux inscrits à l'intérieur de la même race sans frais, et ce, jusqu'au moment de l'arrivée de leurs animaux. Tous les animaux dépassant le nombre déjà inscrit seront considérés comme une addition, au double du prix régulier.

******* L'Exposition se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute demande d'inscription.

C. UNITÉ D'ÉLEVAGE

Tout animal de race, qu'il appartienne à une ou plusieurs personnes (individuellement ou collectivement) est considéré comme étant le produit de la ferme ou de l'unité d'élevage où il est habituellement gardé, sauf pour les chevaux.

Dans chaque norme, lorsque les mêmes intérêts sont répartis dans plus d'une unité d'élevage, à titre particulier ou collectif, ces unités sont considérées comme une entreprise d'élevage unique. Dans tous les cas où il y a un doute qu'il existe plus qu'une seule unité d'élevage, l'interprétation doit être qu'il n'existe qu'une seule unité d'élevage. La responsabilité d'établir la preuve que ce sont deux unités d'élevage séparées est dévolue à l'exposant.

Une seule inscription par section est donc admissible pour une telle ferme ou entreprise d'élevage sauf dans le cas où la foire autorise deux inscriptions par section dans deux sections au maximum.

NOTE :

TOUS LES ANIMAUX INSCRITS DOIVENT ÊTRE LA PROPRIÉTÉ DE L'EXPOSANT ET ENREGISTRÉS À SON NOM, LORS DU JUGEMENT ET DE LA VÉRIFICATION DES ANIMAUX.

- Sections de groupe : (sujets engendrés, nés à la propriété de l'exposant et lui appartenant). Le certificat d'enregistrement pour chaque animal doit montrer l'exposant comme éleveur propriétaire ou copropriétaire et le copropriétaire doit résider au Québec.

- S'il y a un éleveur inscrit dans une race, l'Exposition se réserve le droit d'inviter d'autres éleveurs. Si deux éleveurs inscrits à deux troupeaux, l'Exposition consent à inviter un 3e exposant.

3. DES INSCRIPTIONS ACCEPTÉES QUE D'UN SEUL EXPOSANT PAR FERME

En cas de doute, le contrat de propriété ou l'assermentation sera exigé.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Aucun exhibit ne peut être exposé s'il n'a pas été inscrit dans une des sections offertes avant le 28 juin 2021. Si les inscriptions sont envoyées par courriel, **AssitExpo**. Le paiement devra être effectué en ligne. **SINON L'EXPOSANT POURRA ÊTRE REFUSÉ.**

4. ENREGISTREMENT

Tout animal de race pure devra être la propriété de l'exposant et être enregistré aux annales nationales du Canada et dans les contrôles de l'espèce à la date de fermeture des inscriptions. Ce certificat doit être produit à la demande du contrôleur des inscriptions et à l'expertise.

5. IDENTIFICATION

Tous les animaux exposés doivent avoir leur marque d'identification correspondant à la formule d'inscription et au certificat d'enregistrement. Tout sujet non identifié distinctement sera mis hors-concours.

*** Les exposants devront fournir leur numéro de site A.T.Q.

6. SURINTENDANT

Le surintendant a pleine autorité quant à la distribution des stalles. Il maintient le bon ordre et voit à ce que tous les exhibits soient présents au jugement. Également, il voit au bien-être des exposants en allouant les espaces pour les roulottes. Vous êtes priés de suivre ses ordres à la lettre.

7. JUGES

Les juges seront suggérés à l'Exposition par les membres à l'assemblée annuelle, l'association d'éleveurs de race pure ou, à défaut de suggestion, par l'Exposition. Ces suggestions devront parvenir au secrétariat de l'Exposition au plus tard le 1er mars de chaque année et par la suite seront nommés par l'Exposition. On ne peut être à la fois juge et exposant. Les juges doivent se présenter au secrétariat du pavillon de l'agriculture et produire leur accréditation avant de commencer leur travail. Ils ne doivent repartir qu'une fois leur travail terminé. S'il y a un protêt, ils doivent rester pour juger de la situation. Ils doivent apprécier tous les exhibits.

8. JUGEMENT

Les animaux doivent être présents au jugement, à l'heure et à l'endroit requis. En refusant d'obéir à un ordre, l'exposant est susceptible de perdre son droit aux prix gagnés.

9. FRAUDE

Toute fraude, tentative de fraude ou infraction à tout règlement entraîne la confiscation de tous les prix gagnés et la perte du droit d'exposer s'il reste des classes à juger. Tout exposant qui découvre une fraude doit en aviser immédiatement le surintendant qui vérifiera si réellement la plainte est fondée.

10. JUGES ET AUTRES OFFICIELS

Le juge devra classer tous les exhibits. L'exposant, qui cherchera à influencer un officiel (juge, secrétaire de juge) dans l'exercice de ses fonctions ou qui le menacera, sera passible d'une suspension d'au moins un an. Ses primes seront confisquées sans autre avis par l'Exposition et sans recours contre elle. Les officiels sont priés de faire rapport au secrétaire agricole des incidents de ce genre dès qu'ils se produiront. La décision des juges est finale.

11. PROTÊTS

Un protêt ne peut être formulé que pour une dérogation aux règlements et peut être remis en tout temps durant l'Exposition. Un dépôt de 25 \$ est exigé. Il sera remis si le comité de l'agriculture donne raison au plaignant. Le protêt doit être signé par le propriétaire qui se croit lésé ou son représentant autorisé.

12. VACHERIE, FOIN ET LITIÈRE

LES LITIÈRES SERONT VENDUES SUR PLACE. VU L'ESPACE RESTREINT, L'EXPOSITION FIXE POUR UNE PÉRIODE D'ENVIRON DEUX JOURS LA QUANTITÉ DE FOIN ET DE PAILLE ENTREPOSÉE DANS LA VACHERIE. (Détails en page 17)

Si vous apportez des grosses balles de foin, veuillez prévoir à votre arrivée à l'Exposition la manipulation de celles-ci par vos propres moyens.

SUR L'AUTORISATION DU RESPONSABLE DE L'ÉTABLE, LES BALLES DE FOIN RONDES ET LES GROSSES BALLES CARRÉES DEVRONT ÊTRE ENTREPOSÉES SANS OBSTRUER LES PASSAGES.

ON DOIT CONSTAMMENT TENIR LES ALLÉES DU PAVILLON DE L'AGRICULTURE PROPRES ET DÉGAGÉES.

ATTENTION SPÉCIALE

Le fumier des étables est composté. C'est pourquoi on ne devrait pas y retrouver de déchets (cordes, verres, bouteilles, cannes, papiers, etc.) Une amende de 200 \$ sera imposée à tout contrevenant. Vous devrez déposer tous vos déchets dans les récipients mis à votre disposition. Le fumier devra être entreposé à l'endroit désigné afin que le contracteur puisse le récupérer aisément. Nous comptons sur votre bonne collaboration.

13. LES POÊLES ÉLECTRIQUES PORTATIFS

Ils sont permis à la condition d'être approuvés par la CSA et d'être en bon état. Les cuisinières à l'huile ou au gaz sont strictement défendues à l'intérieur.

14. RÈGLEMENTS VÉHICULES DE PLAISANCE

Les véhicules de style voiturette de golf, Kubota... seront tolérés uniquement entre 7 h et 10 h am, entre le terrain de stationnement des roulottes et la vacherie. De plus, ils devront être conduits par des personnes détenant un permis de conduire, faute de quoi une amende au coût de 200 \$ sera remise au propriétaire. **Seuls les véhicules à l'effigie de l'Expo seront acceptés sur le terrain en tout temps, ainsi que dans la vacherie.**

15. TERRAIN DE STATIONNEMENT-ROULOTTES ET HÉBERGEMENT

Le coût pour un emplacement d'une durée de 5 jours et moins est de 50 \$ plus taxes, et de 100 \$ plus taxes pour 6 à 10 jours, incluant l'électricité de base et l'eau non potable.



Possibilité de louer une chambre à l'[UQTR](#) 819-376-5011 #2525 (chambre suite : 142.80 \$ TX incluses/2nuit) ; [Auberge de jeunesse](#) 819-378-8010 ; [Auberge Les Terrasses](#) 819-807-7147.

16. RÈGLEMENTS SANITAIRES

Tous les animaux présents à l'Exposition devront être en excellente santé et ne montrer aucun symptôme de maladies contagieuses tout spécialement les maladies de la peau (gale, teigne, poux, etc.). Nous conseillons fortement que les troupeaux soient vaccinés au triangle neuf afin de prévenir le plus possible les maladies contagieuses.

IMPORTANT

Si parmi les animaux, il s'en trouve qu'un ou plusieurs d'entre eux soient atteints ou soupçonnés d'être atteints d'une maladie contagieuse, le troupeau entier sera expulsé et l'éleveur devra payer pour la désinfection des lieux.

17. RESPECTER LES ENDROITS DE CLIPAGE ASSIGNÉ À CETTE FIN.

18. AUTRE

Pour toutes les expositions, des régions agricoles mentionnées à l'article 1, qui se dérouleront après la date de fermeture des inscriptions à l'Expo de Trois-Rivières, cette dernière acceptera les premiers et deuxièmes dans les différentes classes éligibles au tarif régulier.

P.S. Les certificats de transfert et d'enregistrement devront être présentés par l'exposant dans le cas d'un animal acheté au plus tard lors de la vérification.

***** ATTENTION *** ATTENTION *** ATTENTION *****

L'Exposition ne sera pas responsable des erreurs d'impression ou autres dans les règlements, la liste de prix ou tout autre imprimé. Dès sa constatation, vous serez avisés et ces corrections seront considérées comme formelles.

DÉROULEMENT

PREMIÈRE PARTIE DE L'EXPO 1 au 4 juillet

Tous les **bovins laitiers** devront entrer sur le terrain de l'Exposition au plus tard vendredi le 2 juillet.

Prière d'aviser le surintendant si vous désirez arriver avant l'heure permise.

DEUXIÈME PARTIE DE L'EXPO 9 au 11 juillet

Tous les **chevaux** de races Canadien, Percheron, Belge et Clydesdale (**licou**) Dues aux mesures sanitaires de la COVID-19, nous vous demandons d'arriver au moins 3 heures avant l'heure de votre jugement et de quitter les lieux au maximum 2 heures après la fin du jugement pour nous permettre de respecter le nombre de personnes dans l'écurie.

L'entrée des **chevaux à l'attelage** se fera à partir de **21 h**, le samedi 10 juillet, et, au plus tard, 11 h le dimanche 11 juillet.

1. ARRIVÉE DES ANIMAUX et DÉPART DES ANIMAUX

Pour une meilleure circulation sur le terrain, nous vous suggérons fortement d'entrer avec vos remorques en arrière du stade de baseball.

SVP Respecter les mesures sanitaires en place : inscription à votre arrivé à l'entrée du bâtiment, distanciation de 2 mètres, respect de la circulation dans les corridors (sens unique), port du masque en tout temps, lavage des mains, une personne à la fois dans les salles des toilettes, etc.

2. PAIEMENT DES PRIMES

Les primes seront payées au plus tard un mois après l'événement. LE CAHIER DU JUGE EST LE SEUL DOCUMENT OFFICIEL POUR LE PAIEMENT DES PRIMES. Aucune réclamation ne sera considérée 30 jours après le paiement des primes.

3. EN CAS DE DÉFICIT

L'Exposition pourra faire une retenue sur le montant accordé en prix aux exposants agricoles.

4. CAMIONS ET AUTRES VÉHICULES

Il est strictement défendu de pénétrer dans les étables, durant l'Exposition, avec un véhicule pour déposer ou y prendre chargement; des débarcadères sont aménagés à cet effet. Ceux qui n'observent pas ce règlement sont passibles d'amende. Prière de ne stationner les véhicules qu'aux endroits indiqués pour le stationnement.

5. RESPONSABILITÉ DE L'EXPOSITION

Exposants et visiteurs sont sujets aux règlements et sont tous sous la protection raisonnable de l'Exposition. Celle-ci décline toute responsabilité quant aux dégâts, pertes, vols ou autres dommages résultant d'une cause quelconque.

P.S. On demande aux éleveurs exposants de bien vouloir vérifier si leurs assurances couvrent leurs animaux amenés à l'Exposition. Sinon l'Exposition leur demande de faire ajouter un avenant à leur police d'assurance. **LORS DE L'INSCRIPTION, VOUS DEVEZ FOURNIR LA PREUVE QUE VOUS DÉTENEZ UNE POLICE D'ASSURANCE COUVRANT VOTRE RESPONSABILITÉ d'un montant de 2 millions.**

PETITS ANIMAUX

6. RESPONSABLES DES RACES

Chevaux	Clydesdale	Mélanie Vallée
	Canadien	Éric Tranchemontagne
	Percheron	Claude Lefebvre
	Belge	Rémi Gélinas
Laitier	Holstein	Ghyslain Demers
Petits animaux		Mario Thibeault
Junior 3R		Mélanie Allard
Attelages		François Gélinas

7. PRODUITS EN VENTE AU BUREAU D'AGRICULTURE

Items disponibles (taxes incluses)		
Paille	90 \$	Grosse balle
Ripe	5 \$	2.8 pied cube
Repas	10 \$	(poulet, brevage)

1. La date limite pour faire parvenir vos inscriptions est le 28 juin 2021 (attention les retardataires). Toutes les inscriptions reçues par la poste ou par téléphone après cette date seront refusées.
2. Les droits d'inscriptions sont de 1 \$ par sujet. L'Exposition est ouverte à toutes les races pures de volailles, pigeons, oiseaux aquatiques.
4. Écrire lisiblement vos inscriptions sur la formule à cet effet en mentionnant bien les détails requis sur chaque ligne. Assurez-vous de bien identifier vos sujets en mentionnant la bonne section.
5. Pour former une classe, il faut un minimum de 4 sujets (mâle et femelle) avec compétition de 2 exposants et plus.
6. Tous les animaux seront jugés selon le standard de la volaille, du pigeon, de l'oiseau aquatique et du lapin de race pure.
7. L'Exposition portera toute l'attention aux animaux mais n'est pas responsable des pertes, dommages, vols, etc.
8. Les jugements débiteront à 10H00 : le samedi 10 juillet 2021, pour volailles, oiseaux aquatiques et pigeons. Il est strictement interdit de déranger les juges en fonction. Les questions doivent être posées seulement après le jugement de la race complète.
9. Tout animal malade ou malpropre sera retiré des cages et expulsé du bâtiment et l'exposant ne sera pas remboursé.
10. Des prix en argent seront attribués pour les premier, deuxième et troisième de chaque section (mâle et femelle).
11. Votre chèque devra accompagner vos inscriptions.
12. Un éleveur invité aura un maximum de 25 têtes.
13. Aucune vente ne sera permise en dehors des bêtes qui ont participé aux jugements.

Veillez faire parvenir vos inscriptions au bureau de l'Exposition agricole de Trois-Rivières. Voir coordonnées page 2

HORAIRE JUGEMENTS

VOLAILLES, PIGEONS ET OISEAUX AQUATIQUES

Samedi 10 Juillet

Jugement : 10 H

RÈGLEMENTS BOVINS LAITIERS

N.B. Pour la race Holstein le concours est ouvert provincialement.

Chaque race doit être exposée séparément et avoir au moins trois (3) exposants ainsi que dix-huit (18) sujets par race pour l'espèce bovine la journée même. S'il n'y a pas 3 exposants et 18 sujets l'Expo paiera 50 % de la liste de prix.

NOMBRE DE SUJETS PAR UNITÉ D'ÉLEVAGE

Une exposition autorise l'exposant à présenter un nombre illimité de sujets, par contre seulement le 12 meilleurs résultats seront payés.

ENREGISTREMENT DE L'ANIMAL

Tous les sujets doivent être la propriété de l'exposant et inscrit au nom de l'exposant, selon les règlements de leur association respective. Le certificat d'enregistrement doit attester que l'animal est de race pure ou au moins posséder 75 % de patrimoine héréditaire (excepté la race Ayrshire qui est à 87 %).

IMPORTANT

Pour aucune considération, soit pour maladie, mortalité, etc. l'Exposition n'admettra une bête non inscrite dans les délais prévus et par conséquent ne pourra être admise dans la vacherie.

CODE D'ÉTHIQUE POUR LES RACES BOVINES
Veuillez vous référer au codes d'éthique de Holstein Canada.

SVP Respecter les mesures sanitaires en place :
inscription à votre arrivé à l'entrée du bâtiment,
distanciation de 2 mètres, respect de la circulation dans
les corridors (sens unique), port du masque en tout
temps, lavage des mains, une personne à la fois dans
les salles des toilettes, etc.



Horaire/Schedule

Du 1 au 4 juillet 2021 / From July 1th-7st 2021

Jeudi le 1 juillet / Thursday July 1st

Arrivée des participants et entrée des animaux (entre 8h00 et midi)
Participants and animals arrival (between 8 am and noon)

Vendredi le 2 juillet / Friday July 2nd

08h00 : Démonstration des techniques de tonte
Clipping workshop

09h00-13h00: Compétition de clippage
Clipping competition

14h00 : Atelier de présentation d'animaux CIAQ
CIAQ Showmanship workshop

15h00 : Atelier sur la préparation des vaches Lactech
Lactech Fitting cows workshop

15h30 : Atelier sur le jugement Desjardins
Desjardins Judging workshop

16h00-18h30: Concours d'expertises Desjardins
Desjardins Judging competition

19h00 : Souper des juniors
Juniors dinner



Samedi le 3 juillet/ Saturday July 3rd

09h30 : Classes de conformation La Coop
La Coop Conformation classes

13h00 : Concours de présentation CIAQ
CIAQ Showmanship classes

18h00 : Remise des prix – Le Groupe Agritex
Le Groupe Agritex Awards

20h00 : Sortie des animaux (au besoin)
Animals departure (if necessary)

Dimanche le 4 juillet/ Sunday July 4th

12h30 : Classes de vaches en lactation jumelées avec le jugement Holstein
Cow classes

19h00 : Sortie des animaux / Animals departure



RÈGLEMENTS DU JUNIOR 3R

- Être membre de l'AJRQ, de Québec 4-H ou de 4-H Canada.
- Ouvert à tous les jeunes de l'est du Canada âgés de 25 ans et moins au 1^{er} janvier 2021. Le concours d'expertise est ouvert jusqu'à l'âge de 30 ans.
- Ouvert à toute les races.
- Classes Holstein, Ayrshire et multi-races (Jersey, Suisse brune)
- Les frais d'inscriptions sont de 20 \$ par tête.
- L'hébergement est à la discrétion des participants.
 - Un stationnement pour les roulottes est également disponible sur le site de l'exposition au coût de 50\$ pour 5 jours. Pour réserver : 819 374-2714.

Concours de préparation Lactech

- L'état du pelage de la génisse sera évaluée pour qu'elle se qualifie à être utilisée pour le concours.
- Prévoir son propre matériel de préparation (tondeuse, brosses, séchoir, clear, shine etc.)
- Cumulatifs de points par groupe d'âge de 16 ans et moins et 17 ans et plus.

Concours d'expertises Desjardins

- Pour les 13 à 30 ans.
- 3 classes de 4 sujets à juger: 2 classes de génisses et 1 classe de vaches.
- Pointages individuels avec cotes et raisons orales sur papier et à l'oral (1 raison au micro par jeune)
- Discussion en groupes
- 15 minutes pour juger et discuter en groupes et 15 minutes pour que tous les jeunes juges donnent leurs raisons au micro (variable selon le nombre de participants)
- Cumulatifs de points par groupe d'âge de 16 ans et moins, 17 à 21 ans et 22 à 30 ans.

Classes de conformation La Coop

- Classes habituelles de conformation allant de génisse junior à vache adulte.
- Le jeune n'a pas besoin d'être propriétaire de l'animal.
- Championnat junior du Junior 3R le samedi.
- Grand championnat du Junior 3R pour les vaches en lactation le dimanche.

Classes de présentation CIAQ

- Classes de présentation: 9 ans et moins, 10 à 12 ans, 13 à 16 ans, 17 à 21 ans et 22 à 25 ans.
- Cumulatifs de points par groupes d'âge ajusté selon le nombre de participants de la classe.

RÈGLEMENTS UNIFORMISÉS POUR LES JOURNÉES DE JEUNES RURAUX AU QUÉBEC

1. Tous les participants devront être habillés de linge blanc.
2. Chaque jeune devra avoir en sa possession l'enregistrement original de la génisse qu'il expose.
3. Les génisses exposées devront être exemptes de maladies contagieuses (ex. : Dartres).
4. Le jeune participant doit être membre en règle d'un cercle de jeunes ruraux affilié à l'AJRQ ou membre de 4-H Canada.
5. Le jeune doit être capable de conduire sa génisse seul.
6. Classes pour le concours de présentation :

a) 9 ans et moins	d) 17 à 21 ans
b) 10 à 12 ans	e) 22 à 25 ans.
c) 13 à 16 ans	
7. L'âge des jeunes utilisé est toujours celui au 1er janvier de l'année de l'exposition.
8. Classes pour le concours de conformation
9. Si dans une classe il y a moins de 3 génisses, le comité de l'exposition se réserve le droit de jumeler cette classe avec la suivante.
10. Il y a un championnat de présentation à la fin de la journée.

Les classes de vache : seront jumelées au Grand Championnat

Pour les participants à ces classes un 100\$ par participant vous sera remis en plus de la prime régulier.

CHEVAUX AU LICOU

Juge :	102	Clydesdale
	103	Canadien
	104	Belge
	105	Percheron

Jugement :

Canadien	Vendredi	9 juillet	15 h
Belge	Samedi	10 juillet	10 h
Clydesdale	Samedi	10 juillet	14 h
Percheron	Samedi	10 juillet	17 h

RÈGLEMENTS

Chaque race doit être exposée séparément et avoir au moins trois (3) exposants ainsi que dix-huit (18) sujets par race pour l'espèce chevaline la journée même. S'il n'y a pas 3 exposants et 18 sujets l'Expo paiera 50 % de la liste de prix.

Coût d'inscription : 15 \$ par tête au licou pour les races Belge, Clydesdale, Canadien et Percheron.

En raison des importantes modifications nécessaires à nos installations et dans le souci d'une meilleure planification, les inscriptions doivent nous parvenir **avant le 28 juin 2021**.

Tous les chevaux de plus de 6 mois au moment de l'Expo de Trois-Rivières devront avoir subi, après le 1er janvier 2020, l'épreuve Coggins. Les certificats d'enregistrement et autres seront vérifiés à l'entrée.

L'Expo autorise qu'un éleveur puisse exposer un maximum de 10 bêtes dans les classes 1 à 10. Tous les sujets exposés doivent appartenir à l'exposant et être enregistrés à son nom. Prendre note de l'exception pour ce qui est de la section « descendance de l'étalon ». Aucun animal ne peut être exposé dans plus d'une section sauf dans les sections de groupe. Il ne doit pas y avoir plus d'une inscription par exposant dans les trois sections de groupe.

OBLIGATOIRE à tous les exposants :
Vous devrez être membre de votre association.

Jeunes éleveurs

Sont admis à ce concours :

- Tous les enfants ou employés (es) d'un éleveur exposant peuvent concourir.
- Les participants devront faire preuve de leur âge en présentant leur carte d'assurance maladie à la vérification et ce, avant l'heure fixée pour le jugement de la section à défaut de quoi ils ne pourront participer.
- Le participant peut concourir dans autant de catégories qu'il le désire. Par contre, seule la prime la plus élevée lui sera payée.
- Les jeunes éleveurs participants doivent concourir avec un animal qui aura participé aux sections individuelles.

SVP Respecter les mesures sanitaires en place :
Inscription à votre arrivé à l'entrée du bâtiment,
distanciation de 2 mètres, respect de la circulation dans
les corridors (sens unique), port du masque en tout
temps, lavage des mains, une personne à la fois dans
les salles des toilettes, etc.

ATTELAGE
11 juillet 2021

Horaire

09h30 : licou Challenge Québec

11h00: parcours Challenge Québec

14h00: compétition attelage Expo Trois-Rivières

1. **6 chevaux lourd**
2. **Parade Arabe**
3. **Cart Challenge Québec**
4. **Paire de poneys Welsh ou Shetland**
5. **4 chevaux lourds**
6. **1 cheval Canadien attelé à une voiture antique**
7. **1 poney Welsh ou Shetland**
8. **Un cheval lourd en Cart open expo**
9. **Résultats Challenge Québec**
10. **Un cheval arabe en selle anglaise**
11. **1 cheval Canadien conduit par une femme**
12. **Paire de chevaux lourds conduite par un membre de la RHQ âgé de 25 ans et moins accompagné d'une personne expérimentée**